

SOUTENANCE DE THÈSE EN COTUTELLE

SÉGOLÈNE COUTURIER

L'obligation de conduire une étude d'impact sur l'environnement en droit international



MERCREDI 28 MAI 2025

18H - SALLE 3050 - UNI MAIL



Procédure permettant de concilier les exigences de protection de l'environnement et les objectifs de développement, l'étude d'impact sur l'environnement est devenue un mécanisme fondamental d'anticipation et de gestion des risques. Reconnue aujourd'hui comme une obligation de droit international, cette thèse en analyse les fondements, le régime juridique et la portée, notamment dans un contexte transfrontière, où elle constitue un vecteur de coopération entre États.

Jury : Prof. Sarah CASSELLA, Université Paris Cité, France, Prof. Leslie-Anne DUVIC-PAOLI, King's College London, U.K., Prof. Mathias FORTEAU, Université Paris Nanterre, France, Prof. honoraire Laurence BOISSON DE CHAZOURNES, Prof. Pierre BODEAU-LIVINEC, Université Paris Nanterre, France (co-directeur de thèse), Prof. Makane Moïse MBENGUE (co-directeur de thèse), sous la présidence de la Prof. Maya HERTIG RANDALL, vice-doyenne de la Faculté de droit.

La séance est publique



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE